

vous donne un exemple. Il arrive souvent que les messages à bord des avions, des trains et des traversiers ne soient pas faits dans les deux langues officielles. Autre cas : les détenus anglophones d'un centre de détention du Québec n'ont pas accès à des services professionnels dans la langue de leur choix.

Le sénateur peut-il nous dire quand ces règlements seront déposés?

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Honorables sénateurs, j'en ai discuté l'autre jour avec mon collègue, le sénateur Thériault. Comme je l'ai expliqué à ce moment-là, le règlement en question a fait l'objet de très longues consultations entre le gouvernement et le public, les représentants des minorités linguistiques en particulier. En somme, je m'attends à ce qu'il soit déposé très bientôt.

Le sénateur Wood: Honorables sénateurs, ne m'en veuillez pas si je suis un peu sceptique à ce sujet. J'avais posé la même question il y a quelque temps—il y a un an ou deux, le 21 septembre 1988. Vous m'aviez répondu que le dépôt du règlement était imminent. J'ai donc cru bon d'y voir à nouveau aujourd'hui.

Le sénateur Croll: Elle définit autrement le mot «bientôt».

Le sénateur Wood: Eh bien, j'y ai vu à nouveau.

Le sénateur Croll: Des tactiques dilatoires.

Le sénateur Wood: Ce devait être bientôt, mais on attend toujours. Avant, à une autre question que j'avais posée sur le même sujet, vous aviez dit «très bientôt». Je pense que nous ne donnons pas le même sens aux mots. Nous nous sommes adressés au président du Conseil du Trésor en avril 1989 et il nous avait promis: «Bien avant Noël.» Deux Noëls ont passé depuis et nous n'avons toujours pas obtenu ce règlement. J'aimerais avoir une réponse plus précise que «très bientôt». J'aimerais qu'on me donne une date.

Le sénateur Murray: Le processus de consultation a pris beaucoup plus de temps qu'on l'avait cru, et j'apprécie la patience de mes amis et de tous, à cet égard. Je pense pouvoir lui assurer, avec une certaine certitude cette fois, que le règlement sera rédigé dans sa forme finale et déposé très bientôt. Si je constate aujourd'hui ou demain que je me trompe dans mes prévisions, j'en aviserai la Chambre demain.

Le sénateur Wood: J'aimerais signaler à l'honorable sénateur que la consultation des groupes minoritaires est terminée depuis longtemps. Deux séries de consultations ont été effectuées et, je le sais pour avoir communiqué avec eux récemment, ils n'en prévoient pas davantage.

● (1610)

Je suppose que le gouvernement possède toute l'information dont il a besoin.

LE CONSEIL DE L'EUROPE

LE RÔLE DU CANADA AU SEIN DU PARLEMENT PRÉVU—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'honorable Jerahmiel S. Grafstein: J'aimerais poser une question au leader du gouvernement au Sénat. Hier, le Conseil de l'Europe a souligné le 40^e anniversaire de sa charte des droits de la personne. Il a été déclaré à cette assemblée que le

Conseil désirait maintenant inviter les États-Unis, l'Union soviétique et le Canada à prendre part à certaines fonctions au sein de l'organisme. Comme les honorables sénateurs le savent, le Conseil de l'Europe est le plus ancien organisme d'après-guerre ayant pour objet de promouvoir la coopération européenne. Il est sur le point d'admettre la Hongrie parmi ses membres; ce serait le premier pays du bloc de l'Est à y être admis. Le conseil de 23 pays a publié une déclaration à l'issue de la réunion, hier, disant qu'il souhaitait aider à coordonner l'étude des questions de droits de l'homme à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. Cette organisation, comme les honorables sénateurs ne l'ignorent pas, regroupe selon une formule souple environ 34 pays, dont le Canada, et elle a servi de tribune pour les échanges entre les adversaires au cours de la guerre froide.

Hier, le ministre des Affaires étrangères de l'Italie a ouvert la session en invitant l'assemblée à se transformer en parlement pour réunir les pays qui faisaient partie du bloc communiste et ceux de l'Ouest, les États-Unis compris. Les États-Unis ont répondu qu'il était peu probable qu'ils deviennent membre du Conseil de l'Europe.

Quelle est la position du Canada au sujet d'une éventuelle participation à ce parlement? L'honorable leader du gouvernement pourrait-il renseigner le Sénat? Qu'entend faire le Canada pour renforcer son rôle quant aux fonctions proposées par le Conseil de l'Europe? Entend-il suivre l'exemple des États-Unis en refusant la participation active proposée par les membres du conseil? Ou bien optera-t-il pour une voie originale en Amérique du Nord en participant activement aux délibérations non seulement du conseil et de ses commissions, mais aussi du parlement qu'on envisage?

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Si j'ai bien saisi, les recommandations du Conseil de l'Europe seront transmises à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, conférence qui doit reprendre ses travaux sous peu. Tout ce que je puis dire pour le moment, c'est que le premier ministre lui-même et M. Clark, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, assisteront à cette conférence et suivront avec intérêt ces délibérations, comme nous le faisons depuis la première conférence d'Helsinki. Quant aux délibérations du Conseil de l'Europe auxquelles le sénateur fait allusion, je n'en avais pas entendu parler jusqu'à maintenant, et je voudrais pouvoir consulter mes collègues avant d'exposer officiellement notre position.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

LA DATE DE PUBLICATION DU RÈGLEMENT D'APPLICATION

L'honorable H. A. Olson: Honorables sénateurs, je voudrais poser une question au leader du gouvernement au Sénat. Je dois faire attention parce que quelques sénateurs semblent s'opposer à mes demandes de renseignements. Cela fait longtemps que nous n'avons pas eu une période de questions. Je voudrais interroger le leader du gouvernement sur trois sujets, mais je vais le faire en plusieurs fois afin que d'autres honorables sénateurs, qui eux aussi attendent depuis un certain temps, aient l'occasion de poser des questions.